



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## aéroports

Question écrite n° 66747

### Texte de la question

M. Jacques-Alain Bénisti attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur l'augmentation des nuisances phoniques subies par les riverains de l'aéroport d'Orly avec l'arrivée prochaine de très gros porteurs (Boeing 777-300 ER et Airbus A 380) sur la piste nord (06-24). Non seulement ces nouveaux avions nécessitent d'effectuer des travaux importants pour rendre la piste plus résistante, ce qui n'était pas prévu sur les pistes d'Orly jusqu'à présent, mais ils vont entraîner des nuisances sonores supplémentaires pour les riverains des communes survolées. Les associations de riverains craignent également que le couvre-feu soit remis en cause et que le nombre de mouvements quotidien soit dépassé. Il semble de plus que l'arrivée des ces avions dans moins d'un an soit une mise en demeure faite par Air France à ADP, qui n'avait absolument pas budgété ces travaux. Il lui demande quelles sont ses intentions pour faire respecter, voir réduire encore davantage, les nuisances environnementales en vigueur sur l'aéroport d'Orly, et ainsi ne pas laisser Air France réduire à néant les avancées environnementales mises en oeuvres ces dernières années.

### Texte de la réponse

L'accueil des Boeing 777-300 ER de la compagnie Air France et des Airbus A 380 nécessite des travaux de renforcement des pistes et d'adaptation des voies de circulation et aires de stationnement de l'aéroport de Paris-Orly. Ces travaux ne remettent pas en cause les conditions d'exploitation de cette plate-forme. Ainsi, le couvre-feu est maintenu et le nombre de créneaux horaires attribuables demeure strictement limité à 250 000 par an, conformément aux termes de l'arrêté du 6 octobre 1994. L'adaptation des infrastructures à ces gros porteurs ne devrait pas conduire à une augmentation du nombre de mouvements des avions gros-porteurs sur l'aéroport de Paris-Orly. Ainsi, les Boeing 777 sont destinés à remplacer les Boeing 747 d'ancienne génération sur la desserte des départements d'outre-mer. Ce remplacement devrait par ailleurs permettre de réduire la pollution tant atmosphérique qu'acoustique. Quant à l'accueil de l'Airbus A 380, il n'aura lieu que dans des cas exceptionnels, l'aéroport de Paris-Orly étant la plate-forme de déroutement de l'aéroport de Paris - Charles-de-Gaulle pour ces appareils. L'exploitation commerciale de cet appareil n'est pas prévue, à ce stade, à Orly.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Alain Bénisti](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66747

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire :** transports, équipement, tourisme et mer

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 juin 2005, page 5751

**Réponse publiée le** : 20 décembre 2005, page 11855